

Prise de position du Comité exécutif de l'Union des Étudiant·e·s de Suisse (UNES) sur la proposition d'interdire l'enseignement en présentiel dans le degré tertiaire

En décembre dernier, le Conseil fédéral a proposé aux cantons d'interdire l'enseignement en présentiel. Dans une [prise de position](#) publiée le 11 décembre 2021 et transmise aux autorités fédérales et cantonales compétentes, le Comité exécutif de l'UNES a réagi à cette mesure et a appelé le Conseil fédéral à y renoncer. Nous nous réjouissons que cet appel ait été entendu.

Aujourd'hui, et après la nouvelle proposition du Conseil fédéral d'interdire l'enseignement en présentiel dans les hautes écoles suisses, nous tenons à rappeler nos considérations et nos revendications ainsi qu'à exprimer notre opposition au retour du distanciel.

Nous revendiquons que l'importance de l'éducation tertiaire soit reconnue à sa juste valeur.

Dans la proposition soumise par le Conseil fédéral, les établissements culturels, sportifs ou de loisirs ainsi que les manifestations à l'intérieur restent ouvertes avec l'instauration du principe 2G ou 2G+. Les hautes écoles sont quant à elles contraintes de fermer et de donner leur enseignement à distance. Cette inégalité de traitement est infondée à nos yeux.

Premièrement, elle ne prend pas en compte le fait qu'une haute proportion du corps étudiant est vacciné, que les plans de protection mis en place par les différentes hautes écoles se sont avérés efficaces et qu'aucun cluster n'a jusqu'alors été constaté dans les hautes écoles.

Deuxièmement, elle ne tient pas compte de l'importance fondamentale de l'éducation tertiaire pour toute la société. En prévoyant des conditions plus strictes pour les lieux de formation que pour les établissements de divertissement, elle donne l'impression que les premiers seraient moins importants que les seconds.

Nous revendiquons la poursuite de l'enseignement en présentiel.

Le comité de l'UNES comprend la nécessité de freiner la propagation de cette nouvelle vague. Toutefois, nous nous opposons à la fermeture des hautes écoles et à l'obligation de l'enseignement à distance.

En effet, l'accès à l'éducation et à la formation est d'une importance fondamentale pour la société tout entière. L'enseignement à distance rend, d'une part, plus difficile les échanges et les discussions entre professeur·e·s et étudiant·e·s. De l'autre, l'exposition constante aux ordinateurs et le sentiment de solitude ont un impact très fort sur la santé mentale ainsi que sur la motivation du corps étudiantin, qui, comme en témoigne la dernière enquête de l'OFS, sont d'ores et déjà dans un état alarmant. De manière à permettre la formation la plus optimale possible et à préserver la santé mentale des étudiant·e·s, le retour de l'enseignement à distance doit être évité à tout prix !

L'UNES estime en outre que la fermeture des hautes écoles est incohérente eu égard au fait que les établissements culturels, sportifs et de loisirs demeurent ouverts et que les manifestations intérieures restent autorisées. En effet, la proportion d'étudiant·e·s vacciné·e·s s'élèverait, selon les [estimations des hautes écoles](#), aux alentours de 85 à 90%, alors que le taux général de vaccination s'élève uniquement à environ 70%. Fréquentées par un public majoritairement jeune et vacciné, les hautes écoles présentent ainsi un risque de propagation du virus et de complication plus faible que les établissements susmentionnés.

Le Comité exécutif de l'UNES salue toutefois le renforcement des règles d'hygiène mises en place par les hautes écoles. Combinées à l'application du certificat COVID-19, elles permettent déjà une bonne protection. Il faut cependant continuer à veiller à ce que des alternatives numériques existent afin de garantir l'accès à l'enseignement supérieur pour toutes et tous.

Nous revendiquons qu'une attention particulière soit accordée à la santé mentale des étudiant·e·s.

Selon [l'enquête 2020 de l'OFS sur la situation sociale et économique des étudiant·e·s](#), beaucoup d'étudiant·e·s étaient déjà confronté·e·s à des problèmes psychiques avant la pandémie. Plus de 23% des étudiant·e·s souffriraient d'une dépression majeure, alors que cette proportion s'élèverait à 11% dans la population résidente permanente pour la même tranche d'âge, savoir 18 à 35 ans.

Le sondage « [Feeling good?](#) » réalisé en mai 2020 auprès des étudiant·e·s de l'Université de Fribourg confirme ces statistiques alarmantes. Plus de deux tiers d'entre eux·elles affirment avoir connu une perte de motivation (69%) et un sentiment d'isolement social (64.6%) suite à la fermeture de leur université. La [Swiss Corona Stress Study](#), une enquête conduite en 2020 par l'Université de Bâle arrive aux mêmes conclusions et révèle une augmentation exponentielle des symptômes dépressifs majeurs durant la pandémie. En novembre 2020, près de 30% des étudiant·e·s de moins de 25 ans auraient souffert de tels troubles en novembre 2020 selon cette étude.

De toute évidence, ces problèmes se sont encore accentués durant la pandémie et prendraient encore davantage d'ampleur en cas de mise en œuvre des mesures proposées pour les hautes écoles. Dans ce contexte, l'accès à l'éducation et la situation déjà précaire de la santé mentale étudiant·e·s doivent par conséquent faire l'objet d'une attention accrue.

Nous revendiquons que l'interdiction de l'enseignement en présentiel soit une mesure d'ultima ratio.

La fermeture des hautes écoles doit rester une mesure de dernier recours limitée à des situations exceptionnelles, dont les éléments ne sont pas réunis aujourd'hui. En outre, les conditions sanitaires pourraient fortement évoluer d'ici à la rentrée académique, comme le laisse prévoir le [rapport scientifique](#) de la Swiss National COVID-19 Science Task Force. Avant d'ordonner la fermeture des hautes écoles, nous demandons donc au Conseil fédéral d'explorer des mesures alternatives en collaboration avec les hautes écoles et les cantons et en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Selon nous, il existe différentes mesures alternatives qui à une interdiction de l'enseignement en présentiel qui pourraient contribuer efficacement à réduire les risques de contamination au sein des hautes écoles. L'utilisation des masques FFP2, la mise en place de tests répétés au sein des établissements et le renforcement du principe 3G seraient des exemples possibles.

Ces dernières pourraient être facilement mis en place si la situation épidémiologique demeurait critique lors de la rentrée académique. Pour des raisons de proportionnalité, le Conseil fédéral doit donc selon nous renoncer à une interdiction générale de l'enseignement en présentiel avant d'avoir mis en œuvre des mesures alternatives. L'enseignement en présentiel doit à tout prix être sauvegardé et une interdiction ne peut être ordonnée avant la mise en place de mesures sanitaires alternatives.

Depuis le début de la pandémie, les étudiant·e·s en Suisse ont soutenu de nombreuses restrictions et ont contribué de manière exemplaire à la lutte contre la pandémie. Cependant, la santé mentale des étudiant·e·s est déjà dans un état préoccupant en temps « normal » par rapport à la population normale.

Ces nouvelles restrictions entraîneraient une pression mentale supplémentaire sur les étudiant·e·s. Le comité de l'UNES plaide pour que de nouvelles mesures soient prises avec discernement, à la lumière de tous les éléments, qu'elles garantissent l'accès de tou·te·s les étudiant·e·s à l'éducation et que leur situation particulière soit prise en compte

Adopté par le Comité exécutif de l'UNES le 13 janvier 2022.